



1-Le mot du Président :

Notre association est surtout connue pour son action envers les nuisances aériennes, mais nos préoccupations sont plus générales et concernent aussi l'écologie au sens large du terme.

En septembre dernier, Emmanuel Macron a déclaré que l'objectif de son gouvernement est de réduire de 55 % nos émissions de CO2 d'ici à 2030.

Il veut, dit-il, une « *écologie à la française* », basée sur l'innovation, la « *sobriété mesurée* » et « *la transformation des comportements* ».

Mais face au chaos climatique, le Président s'est contenté de lister en vrac un catalogue de mesures technologiques, telle la production de 1 million de voitures électriques ou de 1 million de pompes à chaleur.

Des idées concrètes, mais elles se situent bien en deçà des ambitions de sobriété et de bifurcation écologique nécessaires. Et il veut par cela nous maintenir dans l'illusion que cette transition s'opérera sans avoir à bouleverser nos modes de vie qui menacent l'habitabilité de notre planète.

Emmanuel Macron a déclaré à la télévision, la veille de ses annonces, que « *ce qui est très important pour nous, Français, c'est qu'on est attachés à la bagnole. On aime la bagnole. Et moi je l'adore* ».

Alors que le transport routier est la première source d'émissions en France, mais aussi que toute réelle transition écologique implique de se défaire de la voiture individuelle et des infrastructures routières qu'elle engendre.

L'obsession automobile française a en effet conduit à ce que, depuis 1995, l'Hexagone **investisse environ deux fois plus** dans la route que dans le rail. Et le ministre des transports, Clément Beaune, continue de soutenir **l'absurde projet d'autoroute A69** entre Toulouse et Castres, malgré les avis de l'Autorité environnementale et du Conseil national de la protection de la nature qui jugent le projet « *contraire aux engagements nationaux en matière de lutte contre le changement climatique* ».

Nous, riverains de Roissy et du Bourget, devons être conscients que notre bien-être et notre santé, dépendent de la limitation des modes de transports polluants et bruyants, en privilégiant l'usage des transports en commun et du fer routage, pour les marchandises. Le Président Marcel BOYER

Sommaire

- 1 Le mot du président
- 2 Survol d'Ecouen
- 3 Adhérents
- 4 Suppression de vols
- 5 L'erreur
- 6 Trafic 2023 Roissy, Le Bourget
- 7- Taxis volants
- 8- L'écologie française
- 9- L'acnusa

2- Survols d' ECOUEN par les avions de Roissy :

Si vous habitez à Ecoen ou dans les Communes à proximité, vous vous êtes certainement rendu compte des nombreux survols en provenance ou à destination de l'aéroport de Roissy, que ce soit pour des atterrissages ou des décollages.

Ce trafic, et ses nuisances associées, avait diminué au moment de la crise COVID mais a repris pratiquement à son niveau d'avant la crise et l'aviation civile prévoit une augmentation du trafic de 35 % dans les prochaines années !

Notre association AREC plaine de France participe à toutes les instances aéronautiques et Préfectorales pour défendre les riverains de cet aéroport et réduire le plus possible les nuisances sonores et autres.

Mais nous avons fort à faire face à une Mondialisation dont la nécessité de voyager est facilité par des faibles coûts du transport sans rapport avec les gênes polluantes et climatiques !

A ceci s'ajoute l'aspect financier que représente cette activité aérienne dans le PIB Régional d'Ile de France ou National !

Ce trafic aérien est présent de jour comme de nuit puisque le fret aérien est autorisé, avec certaines limitations, à utiliser le HUB (concentrateur) de Roissy en pleine nuit, ce que l'AREC conteste depuis toujours !

De plus, la Région Ile de France prévoit d'augmenter le nombre d'habitants pour les prochaines années, ceci est indiqué dans le Schéma Directeur Ile de France (SDRIF-E) actuellement en cours d'élaboration, ceci ne manquera pas de se répercuter sur les différents types de nuisances amenés par la densification de l'urbanisme en Région Parisienne et donc sur l'utilisation de l'aéroport de Roissy !

Pour fixer les idées quant au nombre de survols sur la ville d'Ecoen, l'association AREC et la Municipalité d'Ecoen ont demandé à Bruitparif (Association Régionale contre le bruit) d'installer dans le cadre de son réseau « RUMEUR », une borne de mesure des nuisances sonores dans la commune.

Celle-ci se trouve rue Hector Berlioz, elle est en fonctionnement depuis plusieurs années.

Son accès par Internet pour consultation des mesures est à l'adresse ; <https://rumeur.bruitparif.fr/>

Cette borne mesure les survols aériens aussi bien dans le domaine énergétique en dB donc en niveau sonore, que sur le nombre d'événements de survols classés par niveau sonore. Sur cette borne, chaque type de ces mesures est répertoriée soit par survol individuel, soit cumulé par heure, par jour, par année. Ce qui permet d'avoir un regard détaillé ou synthétique sur ces survols.

Pour illustrer notre propos, nous avons choisi d'utiliser le nombre d'évènements aériens par année et par niveau de bruit dans un plage de mesure allant de 50dB à 75dB. La valeur de 50dB est la valeur sonore minimum de prise en compte des survols et 75dB est la valeur maximum pour l'aérien mesurée sur la borne d'Ecoen. L'AREC estime qu'un grand nombre de survols et une forte répétition est plus pénalisant que quelques survols ayant une énergie sonore globale égale, car c'est alors un effet de supplice Chinois dû à la répétition des survols !

On voit sur le **graphique ci-dessous**, issu du site RUMEUR que ce nombre est en 2023 (arrêté en novembre), d'environ 300 survols par jour, il était supérieur à 300 par jour en 2019, (avant COVID) cette valeur devrait être de nouveau atteinte ou dépassée en 2024 ! Soit environ un survol toutes les 5 minutes en moyenne. Ce graphique reporte le nombre de survols mesurés en L_{Amax}, qui est la valeur sonore au maximum de bruit du survol dont le « A » indique la prise en compte d'une correction pour l'oreille humaine.

Nos objectifs actuels pour lutter contre ces nuisances aériennes.

Les instances Préfectorales ont approuvé récemment le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, (PPBE) pour les années à venir, dans lequel il est prévu un trafic aérien en

progression de 35 % d'ici 2035 avec toutes ses implications sur la concentration humaine en Île de France. Ceci est intolérable et doit être combattu !

Nous nous sommes associés avec les autres associations de défense autour de Roissy pour contester en justice cette augmentation prévue du trafic aérien de Roissy.

Appel à candidatures

Depuis un certain nombre d'années, nous constatons une baisse du nombre d'adhérents à notre association.

Il faut continuer à être nombreux à nous défendre pour maintenir l'influence de l'association vis à vis des instances aéronautiques et gouvernementales, car le développement de Roissy n'est pas fini, et surtout ne croyons pas que la technique va nous sauver car les améliorations techniques que l'on nous présente sont faites surtout pour augmenter le trafic aérien !

Au final ce sont les riverains, c'est à dire nous tous, qui subissons une diminution du cadre de vie qui est le résultat du développement exagéré du transport aérien !

Nous comptons donc sur les bonnes volontés pour continuer l'action indispensable de l'AREC pour la défense des riverains de Roissy !

JP Hunault, Vice-Président AREC

3- Message aux adhérents :

Les deux années de covid ont perturbé nos relations et beaucoup d'entre vous se sont éloigné de nous. Notre activité a également été ralentie.

Nous avons maintenant repris nos actions auprès des autorités. Pour que notre voix soit entendue, il faut que notre association représente du plus grand nombre d'entre vous. Cependant, nous ne pouvons comptabiliser comme adhérents que les personnes qui sont à jour de leur cotisation. Nous vous encourageons donc à prendre votre adhésion pour 2024, afin que nos revendications soient mieux entendues.

Vous trouverez en dernière page de ce bulletin un formulaire d'adhésion à nous retourner accompagné d'un chèque de 10€. N'oubliez pas que l'UNION FAIT LA FORCE. Merci à vous. Nous comptons sur vous.

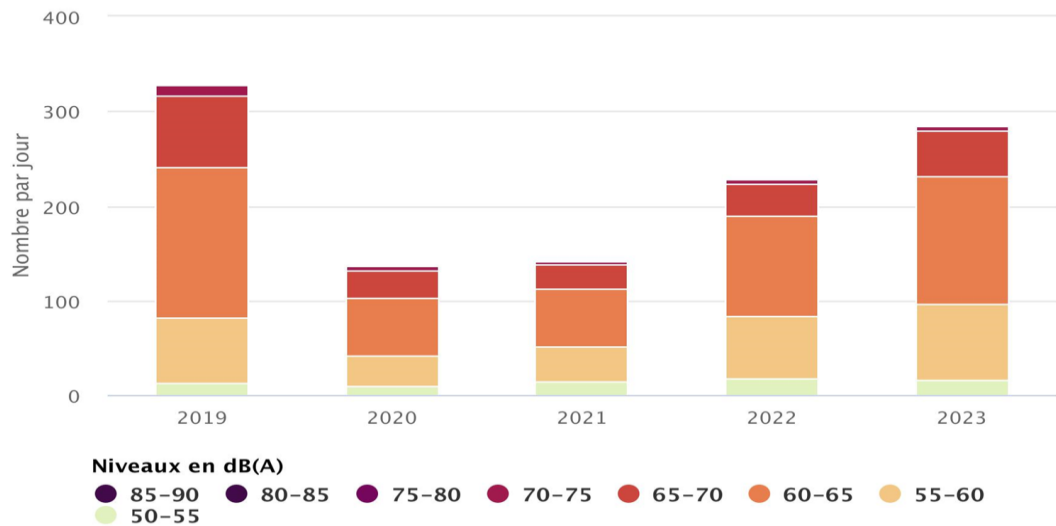
AREC Association pour le respect de l'environnement et du cadre de vie

95460 Place de la Mairie d'Ecouen

Contact par email : Contact@arec95.fr Site internet : arec95.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/AREC95>

Variation annuelle LAmaz



4- Suppression de milliers de vols :

Le journal « La voix du Nord » a annoncé la suppression de milliers de vols pour les aéroports de Roissy, Orly, Le Bourget et Beauvais. Cette annonce devrait nous plaire mais ce ne sera que du 9 Janvier au 14 Février 2024. Il faut savoir que le logiciel utilisé par les contrôleurs aériens date de 1970 (plus de 50 ans). Il a donc été décidé une mise à jour en remplaçant ce logiciel par un nouveau appelé « 4-flight », qui a coûté 1 milliard d'euros et est prévu pour durer 30 ans.

Les contrôleurs, au nombre de 1750, gèrent non seulement les atterrissages et décollages sur nos aéroports mais également le transit qui passe au-dessus de nos têtes. Ce nouveau logiciel offre de nouvelles possibilités qui vont rendre le travail des aiguilleurs plus souple.

La mise en place de ce logiciel va perturber le trafic et les compagnies aériennes vont devoir réduire leur nombre de vols de 20% soit 16 500 vols. Cela ne touchera probablement pas les longs courriers mais plutôt les moyens et courts courriers. Les compagnies ont été averties par la DGAC des contraintes nécessaires à la mise en place « de 4-flight »

Les passagers concernés par les suppressions de vols recevront une proposition pour un report sur un autre vol.



5- Cherchez l'erreur :

Air France vient de décider de regrouper l'ensemble des vols intérieurs actuellement à l'Aéroport d'Orly vers la plateforme aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle ; et ceci à l'horizon 2026.

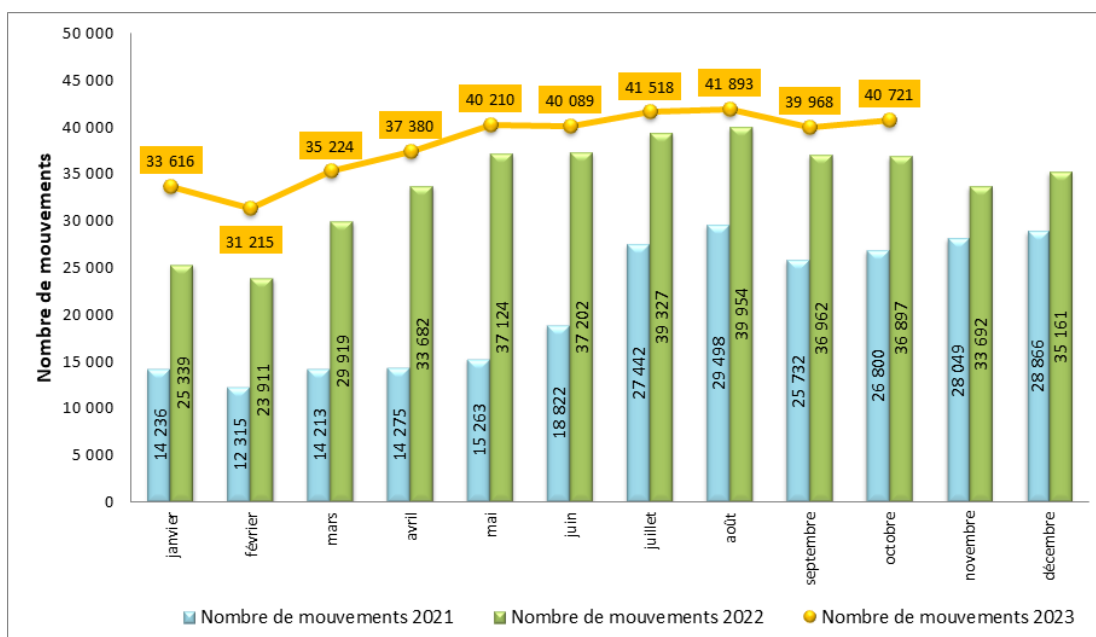


Au-delà de l'impact sur le personnel (plus de 600 personnes concernées) cette décision concerne 2,3 millions de passagers annuels supplémentaires sur Roissy et un accroissement des mouvements.

Cette décision validée par les instances gouvernementales va à l'encontre des engagements pris de limiter le nombre de vols sur Roissy, les effets néfastes (bruit, pollution, saturation des réseaux routiers, manque de logement...) n'en seront qu'accrus. Une fois de plus les intérêts économiques priment sur notre qualité de vie.

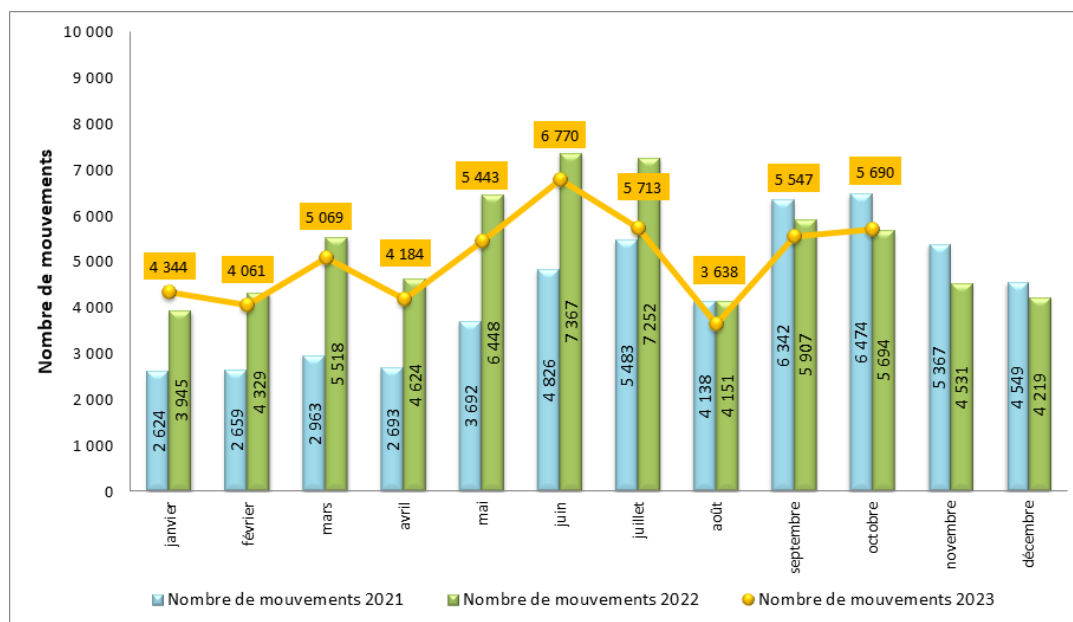
A noter que les riverains d'Orly n'en tireront pas bénéfice car les créneaux libérés par Air France seront remplacés par des longs courriers d'autres compagnies, sachant que le nombre global de mouvements à Orly est plafonné à 250 000 par an avec une interdiction de vols de nuit.

6- Trafic de l'année 2023 pour l'aéroport de Roissy :



Les chiffres connus de 2023, montrent que le creux des années COVID semble bientôt comblé. Les **prévisions indiquent** que fin 2023, le nombre de vols aura presque atteint celui de 2019.

Trafic de l'aéroport de Paris-Le Bourget



Le cas du Bourget est à peu près semblable, mais avec des fluctuations plus importantes.

7- Bientôt des taxis volants ?

Nous ne nous y trompons pas, le terme « taxis volants » ou comme certains les appellent aussi des « drones volants », ne sont ni plus ni moins que des hélicoptères. Nous connaissons les nuisances de ce type d'aéronefs. Pour leurs partisans, la propulsion électrique qui les caractérise **tend** à masquer ces nuisances. Mais un hélicoptère reste un hélicoptère qui vole toujours à basse altitude, l'impact sonore reste donc constant sur toute la trajectoire de l'engin.

L'Autorité environnementale (Ae) a été saisie par la direction du transport aérien du ministère des transports, pour émettre un avis sur l'aménagement d'un vertiport sur la Seine, quai d'Austerlitz à Paris (75). Elle ne s'y est pas trompée. Dans son avis du 7 septembre, elle précise dans sa synthèse : « ..., les principaux enjeux du projet pour l'environnement et la santé humaine portent sur les incidences acoustiques du projet, les conséquences du projet en termes de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre, les pollutions visuelles du fait de la multiplication des aéronefs dans un espace jusque-là interdit de survol ainsi que la concurrence potentielle avec les transports sanitaires et de secours. Le projet présente également des enjeux en termes de sécurité et de sûreté pour les populations survolées.

Les principales recommandations de l'Ae en découlent : reconsidérer le périmètre du projet et celui de l'analyse de ses effets pour en apprécier pleinement les conséquences sur les populations affectées et l'impact éventuel sur le milieu naturel, évaluer les consommations énergétiques et réévaluer le cas échéant les émissions de gaz à effet de serre liées au projet et intégrer pleinement le suivi comme une composante du projet d'expérimentation.

Les leçons tirées de cette expérimentation étant destinées à permettre le cas échéant la mise en place sous une forme à définir d'une nouvelle offre de mobilité urbaine en zone très dense par voie aérienne, présentée comme une innovation, l'étude d'impact sera à compléter en fonction des recommandations de l'Ae avant toute hypothèse de poursuite de l'exploitation. En cas de pérennisation de l'expérimentation, l'Ae souligne l'importance, compte tenu des incertitudes sur les impacts environnementaux du projet dans sa phase expérimentale, de mettre en œuvre l'engagement pris par ADP de soumettre à un examen au cas par cas le projet consistant à poursuivre l'exploitation d'e-VTOL, même s'il n'utilise que des routes aériennes et des aérodromes existants. »

Voilà le ministère des transports avisé sur le projet de vertiport. Le MOA ADP est invité à revoir sa copie.

Qu'en sera-t-il demain ?

Le projet est sorti de ses cartons pour les JO et pour des clients désireux d'aller plus vite, plus haut, à prix si fort (environ 140 € annoncés) avec des moyens mécaniques. Mais après les JO, quand la rationalité aura eu raison d'une certaine démesure que l'on observe dans la surenchère des tarifs, il nous faudra quand même craindre la prolifération d'hélicoptères au-dessus de nos têtes et en dessous des avions, car l'expérimentation d'e-VTOL pourrait laisser la place à sa pérennisation.

Des élus manifestent leur opposition au projet. Espérons qu'ils seront entendus. Nous leur prêterons notre voix.



8- L'écologie à la française :

Notre association est surtout connue pour son action envers les nuisances aériennes, mais nos préoccupations sont plus générales et concernent aussi l'écologie au sens large du terme.

En septembre dernier, Emmanuel Macron a déclaré que l'objectif de son gouvernement est de réduire de 55 % nos émissions de CO2 d'ici à 2030.

Il veut, dit-il, une « *écologie à la française* », basée sur l'innovation, la « *sobriété mesurée* » et « *la transformation des comportements* ».

Mais face au chaos climatique, le Président s'est contenté de lister en vrac un catalogue de mesures technologiques, telle la production de 1 million de voitures électriques ou de 1 million de pompes à chaleur. Des idées concrètes, mais elles se situent bien en deçà des ambitions de sobriété et de bifurcation écologique nécessaires. Et il veut par cela nous maintenir dans l'illusion que cette transition s'opérera sans avoir à bouleverser nos modes de vie qui menacent l'habitabilité de notre planète.

Emmanuel Macron a déclaré à la télévision, la veille de ses annonces, que « *ce qui est très important pour nous, Français, c'est qu'on est attachés à la bagnole. On aime la bagnole. Et moi je l'adore* ». Alors que le transport routier est la première source d'émissions en France, mais aussi que toute réelle transition écologique implique de se défaire de la voiture individuelle et des infrastructures routières qu'elle engendre.

L'obsession automobile française a en effet conduit à ce que, depuis 1995, l'Hexagone **investisse environ deux fois plus** dans la route que dans le rail. Et le ministre des transports, Clément Beaune, continue de soutenir **l'absurde projet d'autoroute A69** entre Toulouse et Castres, malgré les avis de l'Autorité environnementale et du Conseil national de la protection de la nature qui jugent le projet « *contraire aux engagements nationaux en matière de lutte contre le changement climatique* ».

Nous, riverains de Roissy et du Bourget, devons être conscients que notre bien-être et notre santé, dépendent de la limitation des modes de transports polluants et bruyants, en privilégiant l'usage des transports en commun et du fer routage, pour les marchandises.

9- Qu'est-ce que L'ACNUSA ?

Il s'agit de l'Autorité indépendante qui contrôle et sanctionne les nuisances sonores et les émissions de polluants générées par l'activité des aéroports au sol comme dans l'air. Des délégués de notre association y siègent en tant que « membres associés ».

Récemment, de nombreux cas ont été examinés, concernant les arrivés durant le couvre-feu sur l'aéroport de Nantes. Ainsi « *plus de 350 mouvements d'avions ont été effectués pendant le couvre-feu, au cours des neuf premiers mois qui ont suivi la promulgation de la mesure par arrêté ministériel, le « 8 avril 2022 » et ont abouti à 225 poursuites déclenchées par l'administration de l'aviation civile* ».

Les représentants des compagnies aériennes affirment prendre en comptes les remarques qui leurs sont faites, mais le nombre important d'infractions commises et leur répétition, amènent à s'interroger sur les vertus dissuasives des montants d'amendes infligées.

Autre sujet de préoccupation, le nombre croissant de déroutement de vols qui, risquant d'arriver pendant le couvre-feu d'Orly, sont redirigés vers Roissy. L'ACNUSA ne pouvant pas sanctionner ce genre de pratique, les compagnies concernées échappent à la sanction. De plus cela augmente le plafond du nombre de vols de nuits autorisés sur ROISSY et donc les nuisances que nous subissons.

10-Mon coups de gueule (par un riverain excédé)



La renonciation du gouvernement à la création du 4e aéroport à Roissy a, quelques temps constitué un espoir pour le monde associatif.

En effet, ce projet avait comme objectifs :

- D'augmenter de 25% les vols sur Roissy
- De poursuivre le développement de toute la zone aéroportuaire de Roissy

Malheureusement l'accord récemment donné (Par les Préfets des trois départements concernés), sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy, a détruit nos espoirs.

Non seulement les légitimes revendications des associations n'ont pas été retenues.

- Suppression des vols de nuit de 22h00 à 06h00
- plafonnement du nombre de mouvements à 440000 mouvements

mais les prises de parole de monsieur Clément Beaune (Ministre délégué chargé des transports de France) ne permettent pas d'avoir un réel optimisme.

Les problématiques de santé, de mortalité démontrée au travers de nombreuses études et les différentes pollutions, à un moment où l'on parle de défis climatiques, n'ont que peu de valeur face aux intérêts économiques et aux profits.

Cela, d'autant que le développement anarchique et sans planification des entreprises autour du pôle de Roissy, accroît les difficultés de transport, d'accession à un logementet donc une concentration des problèmes qui détériorent notre qualité de vie.

Aussi face au discours lénifiant de notre ministre, face aux engagements non tenus du gouvernement, plus nous serons nombreux à faire entendre notre voix, plus nos chances de succès seront importantes

Venez nous rejoindre et renforcer nos actions pour une meilleure qualité de vie !



Bulletin d'adhésion 2024

Renouvellement*

Nouvelle adhésion*

*Cocher la case correspondante

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

☎ 📱 Mail :

Cotisation minimum 10€ - Etablir le chèque à l'ordre de l'AREC et le retourner avec le bulletin à :

AREC, Place de la Mairie, 95440 - ECOUEN

Année : - Chèque€ ou espèces.....€

Date : / / Signature

AREC Association pour le respect de l'environnement et du cadre de vie

95460 Place de la Mairie d'Ecouen

Contact par email : Contact@arec95.fr Site internet : arec95.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/AREC95>